



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
6 avril 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 25 a) de la liste préliminaire*
Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition :
développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Conseil économique et social
Session de 2021
23 juillet 2020-22 juillet 2021
Point 11 de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies

Principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et résultats obtenus

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint un rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les résultats obtenus**.

* [A/76/50](#)

** Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.



Rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les résultats obtenus

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

Introduction

1. Le présent document donne suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social (ECOSOC), qui invitait le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à transmettre chaque année à l'ECOSOC un rapport sur les principales décisions prises et les recommandations formulées en matière de politiques ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément à la vision du Comité et aux rôles qui lui sont dévolus. On trouvera des informations complémentaires concernant les rôles et la vision du CSA dans les documents publiés sous les cotes [A/66/76-E/2011/102](#) et [A/65/73-E/2010/51](#). Plus récemment, le Comité a réitéré son attachement à ces rôles et vision, définis dans le document [CFS 2018/45/3](#), et adoptés par le CSA à sa quarante-cinquième session, en octobre 2018.

2. Le présent rapport donne un aperçu des principaux résultats obtenus et des grandes décisions prises par le CSA à sa quarante-septième session, tenue en février 2021, et présente, le cas échéant, des informations actualisées sur les mesures prises pour y donner suite. Le rapport final de la session est disponible à l'adresse suivante : [CFS 47/Report](#).

Principales décisions et recommandations et résultats obtenus

Sécurité alimentaire et nutrition : énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030

3. Le Comité a exprimé sa très vive préoccupation en ce qui concerne les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition de millions de personnes, que la pandémie mondiale actuelle met encore plus en péril, alors que des tendances inquiétantes risquent d'annuler les progrès réalisés en matière de développement au cours des décennies précédentes.

4. La session s'est ouverte sur une déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), prononcée par son Envoyée spéciale pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, M^{me} Agnès Kalibata. Le Secrétaire général de l'ONU a appelé à un « changement fondamental et systémique pour lutter contre la faim, instaurer la durabilité et mettre fin à la malnutrition, tout en œuvrant au respect des droits de l'homme, au recul de la pauvreté et en soutenant un développement durable et inclusif pour tous ». Par ailleurs, il a réaffirmé que le CSA « constitu[ait] par excellence notre plateforme de dialogue multipartite sur l'ODD 2 » et qu'il « rassembl[ait] des gouvernements, la société civile, le secteur privé, des scientifiques, des institutions financières, des experts des Nations Unies et d'autres acteurs », et il a rappelé aux participants que le CSA était un exemple important d'inclusivité qu'il espérait voir imité à l'échelon national.

5. Dans son discours d'ouverture, le Président du CSA, M. Thanawat Tiensin, a rappelé à quel point « la covid-19 [avait] mis en évidence la fragilité des systèmes alimentaires », soulignant qu'il était nécessaire de créer des « systèmes beaucoup plus résilients permettant l'accès à des aliments abordables et nutritifs qui nourrissent les populations et préservent notre planète ». Il a souligné l'importance du prochain

Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui sera l'occasion de créer une dynamique à cet égard, et a promis que le CSA y apporterait son plein appui.

6. Les membres du CSA et les participants ont accueilli favorablement le dernier rapport publié par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, qui s'intitule « Sécurité alimentaire et nutrition : énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030 », et se sont déclarés satisfaits de la vision et du cadre conceptuel qui y sont exposés car ils relient les systèmes alimentaires et agricoles aux systèmes sanitaires, environnementaux, économiques, sociaux et autres. Ils ont également souligné que le rapport mettait en avant l'importance de deux nouvelles dimensions proposées, à savoir « l'agencéité » et « la durabilité », considérées comme étant fondamentales pour parvenir à la sécurité alimentaire et assurer la nutrition dans le monde et trouvant leur source dans le droit à une alimentation adéquate. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau préconise quatre grandes réorientations de politique, à savoir : i) comprendre qu'il est nécessaire de transformer les systèmes alimentaires ; ii) voir en la sécurité alimentaire et en la nutrition un système interconnecté avec d'autres systèmes et secteurs ; iii) se concentrer sur la faim et la malnutrition sous *toutes* ses formes ; iv) tenir compte du fait que les problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont inhérents à un contexte particulier qui exige des solutions différentes et applicables au niveau local.

7. De manière générale, les membres du CSA et les parties prenantes ont salué la tenue prochaine du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, souligné la pertinence du rapport du Groupe d'experts de haut niveau dans le cadre des préparatifs du Sommet et proposé aux organisateurs d'exploiter pleinement tous les grands instruments du CSA relatifs à la convergence des politiques (Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, Principes du CSA pour un investissement agricole responsable, Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate) pour étayer le travail de préparation du Sommet.

Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

8. Le CSA a adopté les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et a invité l'ensemble de ses parties prenantes à les promouvoir et à les diffuser auprès de leurs groupes d'intérêt respectifs, à tous les niveaux, et dans le cadre d'autres initiatives et plateformes qui s'y prêtent. Par ailleurs, le Comité a demandé que les Directives soient largement diffusées, utilisées et appliquées pour appuyer l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre, de façon coordonnée et multisectorielle, de politiques, de lois, de programmes et de plans d'investissement nationaux et de diverses initiatives régionales liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en tenant compte de la diversité et de la complexité des systèmes et des régimes alimentaires ainsi que des capacités et des priorités nationales.

9. Aboutissement de plus de cinq années de consultations et de négociations ouvertes et multipartites, les Directives constituent un outil concret qui éclaire les responsables politiques et d'autres acteurs dans la mise en place de politiques et d'interventions pratiques visant à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes selon une approche globale axée sur les systèmes alimentaires. Elles ont pour but d'appuyer l'élaboration de politiques, de lois, de programmes et de plans d'investissement nationaux coordonnés et multisectoriels favorisant une alimentation saine et sûre grâce à des systèmes alimentaires durables, et de renforcer la cohérence des politiques adoptées dans les différents secteurs concernés, à savoir la santé, l'agriculture, l'éducation, l'environnement, la parité femmes-hommes, la protection

sociale, le commerce et l'emploi, qui ont tous une incidence sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Les Directives volontaires soulignent qu'il importe de mener des actions dans les systèmes alimentaires et d'agir sur leurs composantes, à savoir les chaînes d'approvisionnement alimentaire, les environnements alimentaires et le comportement des consommateurs, afin que ces systèmes puissent favoriser une alimentation saine et contribuer positivement au développement durable dans ses trois dimensions. Elles comprennent tout un éventail de recommandations visant à promouvoir une gouvernance transparente et responsable, la durabilité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, l'accès à une alimentation saine, la sécurité alimentaire dans des systèmes alimentaires durables, l'éducation nutritionnelle, l'égalité femmes-hommes et la résilience des systèmes alimentaires dans les contextes humanitaires.

10. Le Comité a félicité les pays qui s'étaient volontairement engagés à utiliser les Directives dans leur environnement politique et législatif national, parallèlement aux engagements pris dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies consacrée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028). Le Comité a aussi invité d'autres pays à prendre des mesures similaires et à se servir de son produit pour mener une action nationale, cohérente et multipartite visant à promouvoir des systèmes alimentaires durables, à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes et à traiter d'autres questions connexes d'ordre social, économique et environnemental. D'autre part, le Comité a reconnu que les Directives volontaires jouaient un rôle essentiel en aidant les pays à atteindre directement plusieurs objectifs de développement durable (ODD), tout particulièrement les cibles 2.2 et 2.4.

11. Le Comité a insisté sur la contribution précieuse que les Directives volontaires apporteraient au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, s'agissant de ses préparatifs comme des suites qui y seront données, et a demandé aux organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) d'encourager leur utilisation au niveau national. Il a également demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de songer à assurer leur diffusion auprès des organismes, institutions et programmes concernés des Nations Unies.

12. Le Comité a également invité toutes les parties prenantes à consigner les enseignements tirés de l'utilisation des Directives volontaires et à lui en faire part afin qu'il évalue régulièrement leur pertinence, leur efficacité et leur incidence, conformément à ses pratiques de suivi habituelles.

Cadre de référence relatif à l'élaboration des Directives volontaires sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

13. Le Comité a approuvé le Cadre de référence relatif à l'élaboration des Directives volontaires sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui lui sera présenté pour adoption à sa session d'octobre 2022.

14. Le Comité a estimé qu'il était essentiel de promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles pour concrétiser la vision du CSA, à savoir éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, ainsi que pour permettre la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

15. Dans le cadre de ce processus, le Comité a souligné que l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles étaient fondamentales pour atteindre les ODD définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour bâtir des systèmes alimentaires qui soient durables sur les plans économique, social et environnemental. L'importance de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles pour le développement durable a été reconnue par la communauté internationale puisque l'égalité femmes-hommes est un objectif à part entière du Programme 2030 (ODD 5). La réalisation de l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles contribueront de façon déterminante à l'ensemble des objectifs et des cibles du Programme 2030. L'intégration systématique de cette question dans sa mise en œuvre revêt par conséquent une importance cruciale.

16. Grâce à ces Directives, le Comité formulera des orientations politiques concrètes en se fondant sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes, d'activités visant à transformer les rapports entre les femmes et les hommes et de solutions novatrices. Elles visent à promouvoir des approches tenant compte de la problématique femmes-hommes ainsi qu'à améliorer les cadres juridiques et politiques, les dispositifs institutionnels et les plans et programmes nationaux, à encourager des partenariats novateurs et à accroître l'investissement dans les ressources humaines et financières qui permettent de faire progresser l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles.

17. Les Directives ont pour but de favoriser une plus grande cohérence politique entre l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles, d'une part, et les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, d'autre part, et de promouvoir des mesures qui se renforcent mutuellement. La production et la diffusion de données factuelles sur les situations et les expériences différentes des femmes et des filles, des hommes et des garçons, mettant en évidence leurs possibilités, leurs contraintes et leurs résultats différenciés dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, contribueront à faire évoluer les normes sociétales, à promouvoir et à soutenir la conception de réponses adaptées, notamment l'élaboration de politiques et de programmes ciblés.

18. Le Comité est convenu qu'il importait de mener un processus inclusif conforme au mandat du CSA, qui soit ouvert à toutes les parties prenantes et qui débouche sur l'adoption des Directives, et a souligné l'importance capitale des consultations régionales prévues, des réunions du Groupe de travail à composition limitée et d'une consultation en ligne aux fins de la prise en main et de la réussite de cette démarche.

Programme de travail pluriannuel du CSA 2020-2023

19. Le Comité a salué le Président du CSA, le Bureau du CSA et son Groupe consultatif, le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition et le Secrétariat pour avoir agi rapidement afin d'atténuer les effets de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales et a demandé de poursuivre la réflexion concernant les effets de la covid-19 sur les systèmes alimentaires, l'agriculture et la nutrition, et d'y prêter toute l'attention voulue, à toutes les étapes de la mise en œuvre des axes de travail approuvés dans le Programme de travail pluriannuel.

20. Compte tenu de l'immense défi que représente la pandémie mondiale dans le combat mené pour parvenir à un monde libéré de la faim d'ici à 2030, le Comité a modifié son Programme de travail pluriannuel 2020-2023 ainsi que son programme de travail stratégique, qui comprend les axes de travail suivants : i) systèmes alimentaires et nutrition ; ii) agroécologie et autres approches novatrices ; iii) égalité

femmes-hommes et autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; iv) participation et emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ; v) outils pour la collecte et l'analyse de données ; vi) réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées

21. Le Comité a organisé une manifestation pour faire le point sur l'application de son Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA), adopté en 2015.

22. Le Comité s'est félicité de cet événement, qui a permis de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action et a été une occasion intéressante de partager les données d'expérience et les bonnes pratiques en ce qui concerne son utilisation et son application à tous les niveaux.

23. Le Comité a réaffirmé que les situations de crise prolongée nécessitaient une attention spéciale et que les interventions requises dans ces contextes étaient différentes de celles conçues pour résoudre des crises de brève durée ou des problèmes de développement en dehors d'une crise, et a souligné que les principes énoncés dans le CSA-CDA étaient toujours d'actualité.

24. Le Comité a rappelé que le CSA-CDA reposait sur les valeurs fondamentales que sont le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, la dignité humaine, la non-discrimination, l'égalité et la justice, l'égalité femmes-hommes et la prise en compte des questions connexes, l'adoption d'approches globales et durables, la consultation et la participation, l'état de droit, la transparence et l'obligation de rendre compte, et que le CSA-CDA avait pour but d'éviter l'aggravation des manifestations des crises prolongées, des problèmes qui leur sont propres ou encore de leurs causes profondes et contribuait ainsi à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

25. Le Comité a salué la démarche du Président du Conseil de sécurité de l'ONU (République dominicaine), qui avait décidé, en avril 2020, de mettre en avant le CSA-CDA lors d'une séance du Conseil consacrée aux liens entre l'insécurité alimentaire et les conflits, et a encouragé les membres et les autres parties prenantes à porter le Cadre d'action à la connaissance d'autres instances.

26. Le Comité a reconnu que, depuis son adoption, le 13 octobre 2015, le Cadre d'action n'avait pas été suffisamment utilisé aux niveaux mondial, national et local et que seule une action coordonnée minimale avait été menée pour favoriser sa diffusion et son application dans diverses enceintes internationales où il aurait pu être utile ; le Comité a également recommandé : i) de déployer des efforts supplémentaires pour favoriser une diffusion, une utilisation et une application élargies et systématiques du CSA-CDA, notamment au niveau national ; ii) de promouvoir des mécanismes transparents et ouverts visant à faire appliquer le Cadre d'action dans les situations de crise prolongée, avec l'appui des membres du CSA, des organismes ayant leur siège à Rome et d'autres composantes du CSA, tout en sollicitant des engagements et un soutien similaires auprès d'autres organismes du système des Nations Unies ; iii) d'établir un cadre visant à encourager l'échange régulier de données d'expérience, l'objectif étant de faire le point sur l'utilisation du Cadre d'action et d'évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation de la vision du CSA ; iv) d'allouer un financement adéquat au renforcement de la résilience et des capacités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les situations de crise prolongée.

Approche agroécologique et autres approches novatrices : orientations en matière de politiques

27. Le Comité œuvre à la mise en place d'un processus de convergence des politiques sur les approches novatrices visant à transformer les systèmes alimentaires. Ces innovations englobent les modifications apportées aux pratiques, aux normes, aux marchés et aux dispositifs institutionnels qui sont susceptibles de faire apparaître de nouveaux réseaux de production, de transformation, de distribution et de consommation des aliments et par lesquels ce qui paraît aller de soi peut être remis en question.

28. Le CSA élaborera des recommandations en matière de politiques applicables aux « approches agroécologiques et autres approches novatrices » en se fondant sur les principales conclusions tirées par le Groupe d'experts de haut niveau dans son rapport intitulé « Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ».

29. Les recommandations de politique générale devraient être approuvées par le CSA à sa quarante-huitième session, qui se tiendra en juin 2021, s'appuieront sur les indications pertinentes formulées dans d'autres documents du CSA et viendront les compléter.

Rapport de la quarante-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (8-11 février 2021)

30. Le rapport final complet de la quarante-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue en ligne du 8 au 11 février 2021, est disponible à l'adresse suivante : http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/CFS47/Report/NF097_47_REPORT_fr.pdf.

31. Pour de plus amples informations sur la session et les manifestations parallèles, veuillez consulter la page suivante : <http://www.fao.org/cfs/plenary/cfs-47/fr/>.